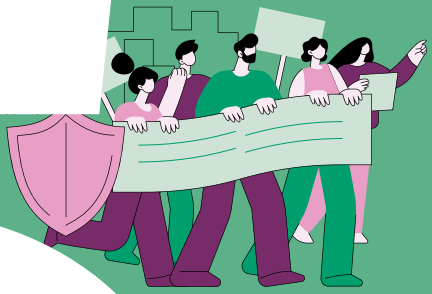

J'ai une question!

2026

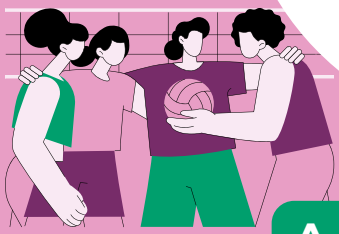

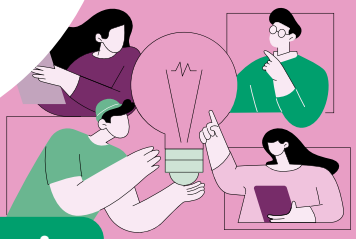

A qui s'adresser au sein de la CSC Bruxelles?

Le guide qui vous amène à la bonne porte

CSC BRUXELLES

ACV BRUSSEL

Introduction

La CSC, c'est un réseau vaste et complexe, composé de nombreuses structures et de spécialistes. Il peut parfois être difficile de s'y retrouver et de savoir à qui s'adresser pour obtenir les informations dont vous avez besoin.

C'est pourquoi nous avons créé ce guide pratique. Il a pour objectif de vous orienter au sein de notre organisation et de vous mettre en relation avec les personnes les mieux à même de répondre à vos questions. Que vous soyez travailleur/travailleuse du privé, du public, ou que vous ayez une question spécifique sur un secteur d'activité particulier, ce guide vous permettra de trouver la bonne personne au bon moment.

SOMMAIRE

1 JE SOUHAITE OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT MON SECTEUR D'ACTIVITÉ 04

1.1 CSC Alimentation & Services 04
1.2 CSC Bâtiment - Industrie & Energie 06
1.3 CNE 07
1.4 CSC Enseignement 10
1.5 ACV-CSC Metea 11
1.6 CSC Services Publics 12
1.7 CSC Transcom 14
1.8 ACV Puls 15

2 JE SOUHAITE OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR L'AFFILIATION ET LA COTISATION SYNDICALE 16

3 JE SOUHAITE OBTENIR UN CONSEIL OU UNE INFORMATION JURIDIQUE (SANS LIEN AVEC LE CHÔMAGE) 17

3.1 Le Guichet Syndical – 1ère ligne 17
3.2 Le Service Juridique 17

4 JE SOUHAITE OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE CHÔMAGE 18

4.1. Informations générales 18
4.2. Le Service Dispo 20
4.3. L'ASBL Reso 21

5 JE SOUHAITE MILITER POUR DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS 22

5.1 L'action à travers nos groupes spécifiques 22
5.1.1 Les Femmes CSC 22
5.1.2 Les Jeunes CSC 23
5.1.3 Jong ACV 23
5.1.4 Travailleurs Sans Emploi (TSE) 24
5.1.5 Les travailleurs migrants 24
5.1.6 Les Seniors CSC 25

5.2 L'action à travers nos différents services 25
5.2.1 Le service Diversité 25
5.2.2 Le service Mobilité - Environnement - Durabilité (BRISE) 27
5.2.3 Le service Travail atypique 28

5.3 L'action à travers les localités 28
5.4 L'action dans les PME et dans les entreprises sans candidats 29

6 JE SOUHAITE JOINDRE D'AUTRES SERVICES DE LA CSC BRUXELLES 30

6.1 Service Formation 30
6.2 Service Information économique et financière 30
6.3 Service Communication / Presse 31

1

Je souhaite obtenir des renseignements concernant mon secteur d'activité

Une grande partie des questions qu'un ou une affilié(e) peut se poser concerne son secteur d'activité. Dans ce cas, il faut contacter **la Centrale Professionnelle** concernée, que ce soit par téléphone, par mail, ou via un rendez-vous sur place.

Tout comme il existe de nombreux secteurs professionnels différents, il existe plusieurs centrales. Chaque centrale couvre plusieurs secteurs. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que **certains secteurs peuvent être couverts par plusieurs centrales**, selon les spécificités de votre situation professionnelle ! Il n'est pas toujours évident de savoir exactement à quelle centrale vous correspondez, mais ne vous en faites pas : **si une centrale s'occupe de votre secteur, vous obtiendrez une réponse.**

Voici la liste des différentes centrales au sein de la CSC.

1.1 CSC Alimentation & Services

La Centrale Alimentation & Services défend les intérêts des travailleurs dans une série de secteurs très variés qui sont liés par l'alimentation, l'accueil, les soins et l'entretien. Elle couvre les secteurs suivants :

ALIMENTATION ET HORECA : Le secteur de l'alimentation et de l'Horeca (Hôtels, Restaurants, Cafés) est un domaine d'activité très vaste qui regroupe les ouvriers et employés de l'**industrie alimentaire**, ouvriers du **commerce alimentaire**, ouvriers et employés dans les **cafés, hôtels et restaurants.**

SPORT ET DÉTENTE : Le secteur "Sport et détente" concerne les ouvriers et employés dans le secteur des **attractions touristiques**, employés des casinos, ouvriers et em-

ployés des **salles de cinéma, sportifs** amateurs et professionnels (via United Athletes).

SECTEURS VERTS : Le secteur vert désigne l'ensemble des activités économiques qui contribuent à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. Il regroupe les ouvriers dans les secteurs de l'**agriculture** et de l'**horticulture.**

SERVICES AUX PERSONNES ET AUX ENTREPRISES : Le secteur des services aux personnes et aux entreprises regroupe les ouvriers du secteur du **nettoyage** et de la **récupération de produits divers**, ouvriers et employés des **titres-service**s et du **gardiennage**.

Mais aussi :

- ouvriers de l'enseignement libre (**nettoyage et entretien des écoles**),
- ouvriers de la **CP 100**,
- ouvriers et employés du secteur de la **gestion d'immeubles**,
- ouvriers dans le secteur du **tabac**,
- ouvriers et employés du secteur des **prothèses dentaires**.

Vous pouvez joindre la Centrale Alimentation & Services :

voedingendienstenbrussel@acv-csc.be / alimentationetservices.bruxelles@acv-csc.be
Heures d'ouverture de la centrale (physique et téléphonique):
Lundi: 09h-12h & sur rdv
Mardi: 09h-12h et 13h - 16h30
Mercredi: 09h-12h & sur rdv
Jeudi: 09h-12h et 13h - 16h30
Vendredi 09h-12h
En dehors de ces heures, les rendez-vous physiques se font sur demande, par courriel.
www.lacsc.be/csc-alimentation-et-services

1.2 CSC Bâtiments - Industrie & Energie

La Centrale Bâtiment - Industrie & Energie s'occupe des travailleurs des secteurs de la construction, de la chimie, du gaz et de l'électricité ; et couvre l'ensemble des secteurs suivants :

BOIS, BÂTIMENT, MATÉRIAUX ET MATIÈRES PREMIÈRES : Ce secteur essentiel regroupe les travailleurs qui construisent nos maisons et infrastructures, transforment le bois et fabriquent tous les matériaux de construction (ciment, briques, verre...). C'est un domaine au cœur de notre développement et de l'innovation durable.

CHIMIE, ÉNERGIE ET PÉTROLE : Ce secteur regroupe les industries qui fabriquent les produits chimiques de notre quotidien (médicaments, plastiques, détergents...), produisent notre énergie (électricité, gaz) et raffinent le pétrole pour nos carburants. C'est un domaine clé qui innove constamment pour répondre aux défis de demain, notamment en matière de transition écologique.

IMPRIMERIE, ART GRAPHIQUE, JOURNAUX, PAPIER ET CARTON : Ce secteur regroupe tous les professionnels qui donnent vie à nos écrits et emballages : de la fabrication du papier et du carton, à l'impression de vos livres, magazines, journaux, ou encore la création de designs graphiques. C'est un domaine qui allie savoir-faire traditionnel et nouvelles technologies pour communiquer et emballer le monde qui nous entoure.

NON MARCHAND : Ce secteur englobe les travailleurs d'organisations qui, sans but lucratif, contribuent au bien-être collectif ou à des missions d'intérêt général. Pour la CSC BIE, cela peut concerner des métiers spécifiques liés à la production ou à des services techniques au sein d'entreprises de travail adapté, d'organismes publics ou d'associations, mais aussi des activités liées à l'entretien d'infrastructures sociales ou communautaires.

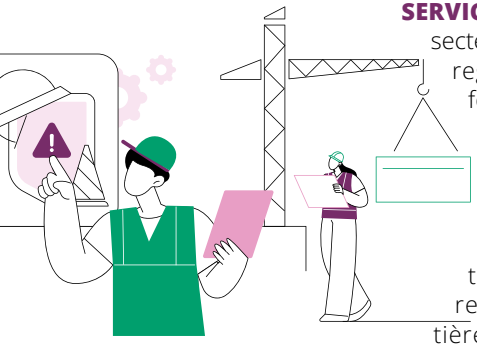

SERVICE AUX PERSONNES ET AUX ENTREPRISES : Le secteur des services aux personnes et aux entreprises regroupe l'ensemble des activités qui consistent à fournir des prestations immatérielles à des particuliers (comme la coiffure, les salles de sport ou encore les centres de beauté) ou à des organisations.

TEXTILE, CUIR ET CHAUSSURES : Le secteur du textile, cuir et chaussures (parfois abrégé en THC) regroupe les industries qui transforment les matières premières en produits textiles, en cuir et en chaussures. C'est un secteur vaste et diversifié qui en-

globe de nombreuses étapes, de la production des fibres à la distribution des produits finis.

Vous pouvez joindre la Centrale Bâtiments - Industrie & Energie :

02/557 85 85 (du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et le mardi après-midi de 14h00 à 17h00)
bie.bxl@acv-csc.be
www.lacsc.be/cscbie

1.3 CNE (Centrale Nationale des Employés)

Avec près de 160 000 affiliés (dont une majorité de femmes et un tiers de moins de 35 ans), la CNE est la plus grande centrale syndicale en Belgique francophone. La CNE compte près de 8000 militants, actifs dans plus de 2600 entreprises (succursales comprises). Plus de 150 personnes sont à votre service dans 11 secrétariats régionaux, ainsi qu'au secrétariat général. La CNE est présente partout à Bruxelles et en Wallonie.
Elle y organise et défend les employés et les cadres (et dans certains cas les ouvriers également) de tous les secteurs privés. La Centrale CNE couvre les employés des secteurs suivants :

ALIMENTATION ET HORECA : Le secteur de l'alimentation et de l'Horeca (Hôtels, Restaurants, Cafés), couvert majoritairement par la centrale Alimentation & Services, est un domaine d'activité très vaste qui regroupe toutes les entreprises et les métiers liés à l'accueil, à l'alimentation et aux boissons. La CNE s'occupe spécifiquement des **employés** de ce secteur.

CHIMIE, ÉNERGIE ET PÉTROLE : Historiquement, le secteur "Chimie, Énergie et Pétrole" est majoritairement associé à la CSC Bâtiment Industrie & Énergie (CSC BIE), car cette centrale syndicale représente principalement les ouvriers de ces industries lourdes. Cependant, au sein de ces mêmes entreprises de la chimie, de l'énergie et du pétrole, il y a un grand nombre d'employés. C'est là que la CNE intervient. Elle s'occupe spécifiquement de la défense et de la représentation de ces employés, qu'il s'agisse de personnel administratif et de bureau, d'employés techniques et de laboratoire, ou encore de commerciaux et marketing.

COMMERCE ET DISTRIBUTION : Le secteur du commerce et de la distribution est omniprésent dans notre quotidien, des grandes surfaces aux petites boutiques spécialisées. Si la CSC s'occupe de l'ensemble de ce secteur, la CNE (Centrale Nationale des Employés) se concentre spécifiquement sur les employés qui le font fonctionner

CP AUXILIAIRE EMPLOYÉS : Le secteur «CP Auxiliaire Employés» est un vaste et très important domaine couvert par la CNE. Il regroupe une multitude d'employés qui ne relèvent pas des grandes commissions paritaires spécifiques (comme la chimie ou le commerce), mais qui sont pourtant indispensables au fonctionnement de très nombreuses entreprises.

CULTURE ET MÉDIAS : Ce secteur dynamique regroupe tous les employés qui travaillent dans l'univers de la culture et des médias. Cela inclut une grande diversité de métiers essentiels à la production, la diffusion et la gestion de l'information, de l'art et du divertissement.

ENSEIGNEMENT : Le secteur de l'enseignement est fondamental pour l'avenir de notre société, et au-delà des corps enseignant et éducatif, de nombreux employés y jouent un rôle crucial. La CNE représente spécifiquement ces professionnels essentiels.

S

FINANCES ET ASSURANCES : Ce secteur clé regroupe tous les employés qui travaillent dans le domaine des banques, des assurances, des intermédiaires financiers et des services connexes. C'est un pilier de notre économie, gérant l'épargne, les investissements et la protection contre les risques.

IMPRIMERIE, ART GRAPHIQUE, JOURNAUX, PAPIER ET CARTON : Ce secteur essentiel regroupe tous les employés qui travaillent dans l'ensemble de la chaîne graphique et papetière, depuis la fabrication de la matière première jusqu'au produit fini que nous tenons entre les mains.

MÉTAL : Le secteur du métal est un pilier fondamental de l'économie, regroupant la fabrication, la transformation et la maintenance de produits métalliques, des plus petits composants aux structures gigantesques. Si les ouvriers de cette industrie sont principalement représentés par la CSC Bâtiment Industrie & Énergie (CSC BIE), la CNE se concentre sur les employés de ce secteur.

NON MARCHAND : Le secteur Non Marchand est un pilier essentiel de notre société, regroupant toutes les activités qui visent le bien-être collectif et l'aide aux personnes, sans but de profit. La CNE représente la grande majorité des employés qui œuvrent dans ce domaine fondamental (aide et soins à domicile, maisons de repos, aide sociale, ambassades et structures internationales, socioculturel, ...).

PROFESSIONS LIBÉRALES : Le secteur des professions libérales englobe une multitude de services intellectuels et spécialisés, souvent essentiels à la vie économique et sociale. Il inclut les bureaux d'avocats, de notaires, d'architectes, de médecins, de comptables, de réviseurs d'entreprises, de kinésithérapeutes, et bien d'autres. Si les professionnels eux-mêmes sont des indépendants, la CNE se consacre à la défense des employés qui les assistent et font fonctionner ces cabinets.

SERVICES AUX PERSONNES ET AUX ENTREPRISES : Ce secteur très large et en constante évolution regroupe des milliers d'employés qui fournissent une multitude de services essentiels, tant aux particuliers qu'aux entreprises. La CNE est un acteur majeur dans la défense de leurs droits.

SPORT ET DÉTENTE : Ce secteur englobe tous les employés qui contribuent au fonctionnement des activités liées aux loisirs, au divertissement et au sport. Si la CSC Alimentation et Services représente les ouvriers, la CNE se concentre sur les employés de ce domaine dynamique.

TEXTILE, CUIR ET CHAUSSURES : Ce secteur historique et en constante évolution regroupe tous les employés qui travaillent dans la fabrication, la commercialisation et la distribution de textiles, de vêtements, de produits en cuir et de chaussures. De la matière première au produit fini, leur savoir-faire est essentiel à cette industrie créative et technique.

TRANSPORT, AVIATION ET PORTS : Ce secteur stratégique et complexe est essentiel pour notre économie, puisqu'il assure le mouvement des personnes et des marchandises par voie terrestre, aérienne et maritime. Si les ouvriers du transport sont couverts par Transcom, la CNE se concentre sur les employés de ce domaine vital.

Vous pouvez joindre la Centrale CNE :

02/557 86 10 (Le lundi, mardi et mercredi de 09h00 à 12h00 et le jeudi de 13h30 à 16h30)
u49bruxelles@acv-csc.be
Possibilité de prendre rendez-vous par mail
www.lacsc.be/cne

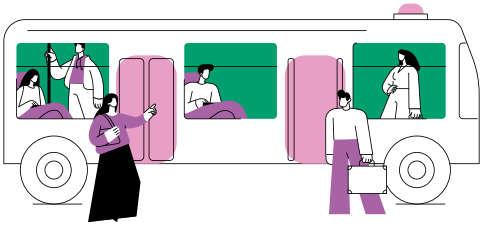

1.4 CSC Enseignement

La CSC Enseignement est la centrale de la CSC qui s'occupe de la totalité des personnels de l'enseignement, quel que soit leur réseau (officiel subventionné, libre subventionné, WBE, etc.) ou leur niveau (fondamental, secondaire, supérieur, promotion sociale, enseignement spécialisé, etc.).La CSC Enseignement comprend deux branches :

ENSEIGNEMENT GERMANOPHONE : L'enseignement germanophone belge désigne le système éducatif mis en place pour les francophones et les germanophones vivant en Belgique, plus précisément dans la Communauté germanophone située à l'est du pays, frontalière avec l'Allemagne.

ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE : L'enseignement francophone belge désigne le système éducatif mis en place pour les francophones vivant en Belgique, principalement dans la Région wallonne et à Bruxelles-Capitale.

Vous pouvez joindre la Centrale Enseignement :

- *02/ 533 70 30 (tous les matins de 09h30 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 15h30)*
- *BruxellesRegionale.CSC-Enseignement@acv-csc.be*
- *Possibilité de prendre rendez-vous par mail.*
- *www.lacsc.be/csc-enseignement/nous-contacter*

1.5 ACV-CSC Metea

La Centrale Metea a pour mission de défendre les intérêts des travailleurs des secteurs de l'industrie du métal et du textile ; elle couvre les secteurs suivants :

CP AUXILIAIRE OUVRIERS : Le secteur «CP Auxiliaire Ouvriers» (Commission Paritaire 100) est un domaine très étendu qui regroupe tous les ouvriers dont l'activité ne relève pas d'une autre commission paritaire sectorielle plus spécifique. Cela signifie que ces travailleurs opèrent dans des entreprises très diverses, où les métiers peuvent varier énormément.
Pour la CSC Metea, la présence dans cette CP auxiliaire permet de défendre les ouvriers qui, bien que ne travaillant pas directement dans le métal, le textile ou d'autres grandes industries spécifiques à Metea, se trouvent dans des entreprises où les enjeux sont similaires en termes de conditions de travail industrielles, de production ou de services techniques.

MÉTAL : Le secteur du métal est l'un des piliers industriels les plus importants en Belgique. Il englobe une vaste gamme d'activités, de la fabrication et de la transformation des métaux (sidérurgie, fonderie, mécanique, construction métallique) à l'assemblage de machines, de véhicules et d'équipements technologiques. C'est un domaine où l'innovation et le savoir-faire des travailleurs sont essentiels.
La CSC Metea est la principale centrale syndicale pour les ouvriers de ce secteur. Elle représente et défend tous les travailleurs qui manipulent, transforment et assemblent le métal au quotidien.

SERVICES AUX PERSONNES ET AUX ENTREPRISES : Ce secteur très diversifié englobe une multitude d'activités qui fournissent des services indispensables tant aux particuliers qu'aux entreprises. Si la CNE couvre les employés, la CSC Metea représente les ouvriers de certains domaines de services spécifiques.

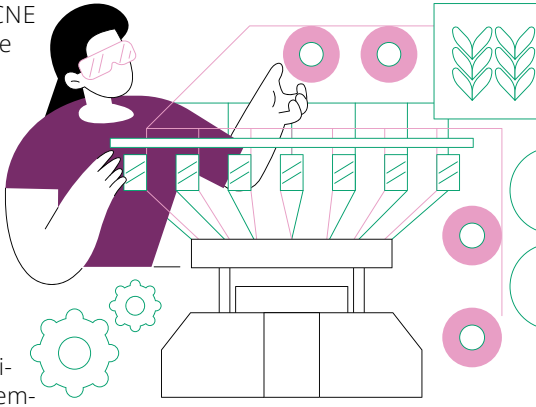

TEXTILE: Le secteur du textile est un domaine riche en histoire et en savoir-faire, qui va de la production de fils et de tissus à la confection de vêtements. Il combine tradition, innovation et créativité.
La CSC Metea est la centrale syndicale de référence pour les ouvriers de ce secteur. Elle représente tous les travailleurs qui manipulent les matières premières, coupent, assemblent, cousent et finissent ces produits.

La centrale Metea suit également les **employés néerlandophones** de la CP 209 (ouvriers CP 111) et la CP 224 (ouvriers CP 105 = non ferreux), ainsi que les ouvriers des CP 112 (garages), 149.02 (carrosserie), 149.01 (électriciens), 149.04 (commerce du métal)

Vous pouvez joindre la Centrale Metea :

- *02 587 87 00 (Du lundi au jeudi de 08h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h00)*
- *metea.brabant@acv-csc.be*
- *Possibilité de prendre rendez-vous via mail*
- *www.lacsc.be/acv-csc-metea*

1.6 CSC Services Publics

La Centrale Services Publics s'occupe spécifiquement des travailleurs du secteur public. Son rôle principal est de défendre les intérêts de ces employés, qu'ils soient au niveau fédéral, régional, provincial ou communal. Cela concerne un très large éventail de métiers, qui se situent dans les secteurs suivants :

ENTREPRISES PUBLIQUES ET SERVICES PUBLICS : Ce secteur essentiel regroupe tous les travailleurs qui œuvrent quotidiennement au service de la collectivité. La CSC Services publics est la centrale syndicale de référence pour le personnel des administrations, des services et des entreprises qui garantissent notre bien-être et le bon fonctionnement de la société (dont la police, la défense, les pompiers,...). La CSC Services publics représente l'ensemble des agents et employés qui travaillent dans des domaines clés tels que les administrations locales et régionales, les administrations fédérales, les entreprises publiques, le secteur des soins de santé public, ou encore l'enseignement public (pour une partie des personnels).

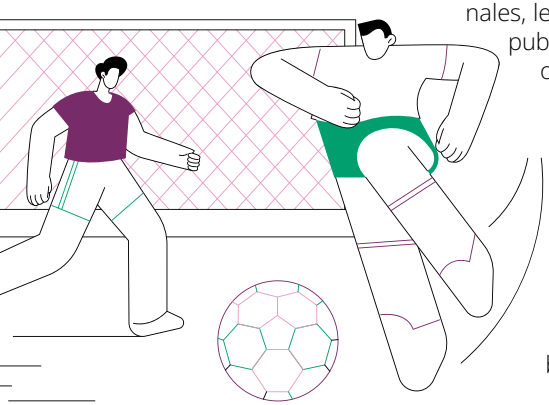

SPORT ET DÉTENTE : Le secteur du Sport et Détente couvert par la CSC Services publics concerne les travailleurs qui œuvrent dans les infrastructures et les services liés aux loisirs, au divertissement et au sport, mais qui dépendent d'entités publiques ou para-publiques.

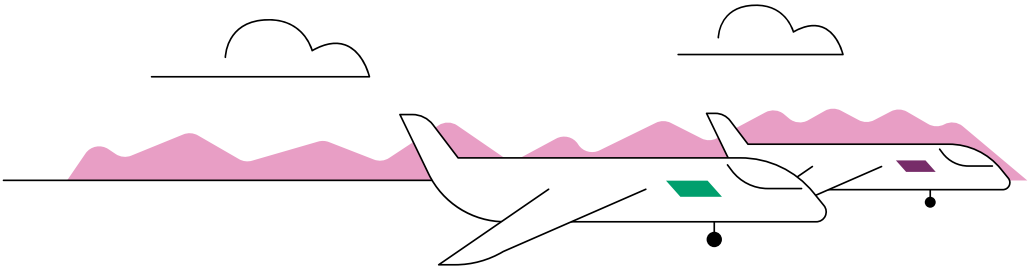

TRANSPORT, AVIATION ET PORTS : Ce secteur stratégique concerne tous les travailleurs qui contribuent au bon fonctionnement des services de transport, d'aviation et des infrastructures portuaires gérées par des entités publiques ou para-publiques. La CSC Services publics est la centrale syndicale de référence pour le personnel de ces entreprises et administrations vitales.

Vous pouvez joindre la Centrale Services Publics :

- *02/208.23.11 (FR) ou 02/208.23.09 (NL) (Du lundi au vendredi de 08h30 à 16h00)*
- *Possibilité de prendre rendez-vous*
- *43mail.ALRBruxelles@acv-csc.be*
- *www.lacsc.be/csc-services-publics*

Le service public, tout en étant représentatif du secteur public (voir plus haut), est répartie entre plusieurs secteurs avec des responsables qui ont en la gestion :

- ***Corps spéciaux*** *(pompiers, police, militaire) – Responsable coordinateur des Corps spéciaux (FR) : Anthony Turra - anthony.turra@acv-csc.be*
- ***Fed-com-reg (fédérale, communautaire, région)*** *– Secrétaire nationale (FR) : Gwénaëlle Scuvie - gwenaelle.scuvie@acv-csc.be*
- ***ALR*** *(Cpas, administration communale, inter-communale, hôpitaux publics, MR/MRS – Secrétaire régionale : Hanane El Bouzakhi - hanane.elbouzakhi@acv-csc.be*
- ***Hopitaux publics et MR MRS Bruxelles Wallonie*** *- Secrétaire nationale : Véronique Sabel - veronique.sabel@acv-csc.be*

1.7 CSC Transcom

La Centrale Transcom est spécialisée dans un ensemble de secteurs assez hétérogènes, mais qui sont liés par la circulation des personnes, des biens et des informations. Elle couvre les secteurs suivants :

TRANSPORT ET LOGISTIQUE, RAIL, AVIATION ET PORTS : ce secteur est le cœur battant de notre économie, assurant le transport de biens et de personnes, les cars de tourisme et scolaire, les taxis, les livreurs en 2 roues, le déménagement, etc. La CSC Transcom est la centrale syndicale de référence, pour les travailleurs du rail (transporteur et gestionnaire de l'infrastructure), les dockers, les travailleurs du secteur de la logistique, les chauffeurs routiers occupés dans le transport de biens, le personnel aéroportuaire non volant, etc..

CULTURE ET MÉDIAS : le secteur de la Culture et des Médias est vaste, englobant la presse, l'édition, la production audiovisuelle et le spectacle. La CSC Transcom représente les artistes et travailleurs employés par les organisations publiques de ce secteur (La Monnaie, la RTBF, l'Orchestre National de Belgique, l'Opéra Royal de Wallonie, la VRT, ...).

BPOST : bien qu'elle ait évolué et changé de dénomination au cours du temps, Bpost délivre lettres et paquets depuis plus d'un siècle.

TÉLÉCOMMUNICATIONS : ce secteur inclut Proximus ainsi que l'IBPT.

DIAMANT : secteur dont les activités mondialement connues se situent à Anvers.

Vous pouvez joindre la Centrale Transcom :

02 549 07 60 (Du lundi au vendredi à partir de 9h00)
acv-transcom@acv-csc.be
www.lacsc.be/csc-transcom

1.8 ACV Puls

La Centrale Puls est l'équivalent de la CNE pour la partie néerlandophone du pays. Elle représente les employés et les cadres (et, dans certains cas, les ouvriers) du secteur privé en Flandre, mais également à Bruxelles. Elle couvre donc les employés des secteurs suivants :

COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE POUR EMPLOYÉS ;
CULTURE ET MÉDIA ;
SERVICES AUX PERSONNES ET AUX ENTREPRISES ;
IMPRIMERIE, ART GRAPHIQUE, JOURNAUX;
FINANCES ET ASSURANCES ;
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL ;
NON MARCHAND ;
TRANSPORT ;
AVIATION;
PROFESSIONS LIBÉRALES.

Vous pouvez joindre la Centrale Puls :

02/557 86 40 (Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00; et le mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00)
acv-puls.brabant@acv-csc.be
www.hetacv.be/acv-puls

2

Je souhaite obtenir des renseignements sur l'affiliation et la cotisation syndicale

Dans le cas où l'affilié(e) souhaite obtenir des renseignements à propos de l'affiliation et/ou de la cotisation syndicale, il/elle devra passer par le Service Cotisations.

Pour contacter le Service Cotisations, vous devrez lui envoyer un email à l'adresse suivante :

Ledenadministratie-ServicesMembres.Centrum-Centre@acv-csc.be

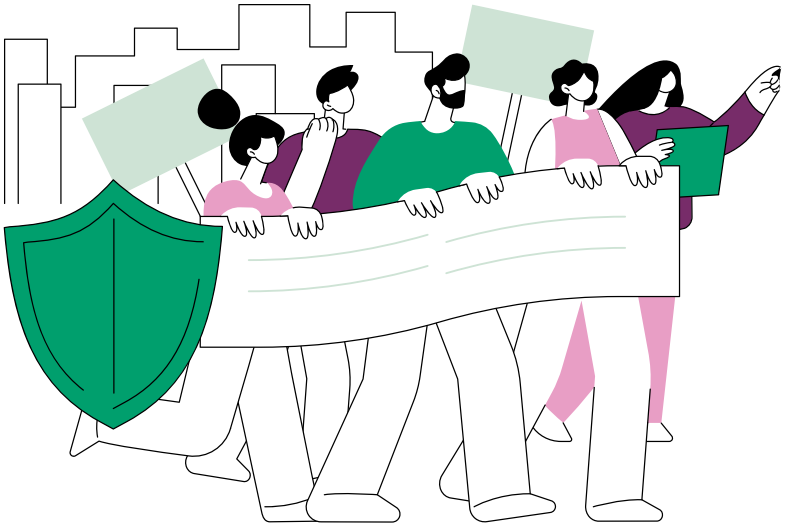

3

Je souhaite obtenir un conseil ou une information juridique (sans lien avec le chômage)

L'affilié(e) peut également se poser des questions liées à l'aspect juridique de sa situation professionnelle.

Ces questions peuvent porter sur plusieurs spécificités telles que :

- Le contrat de travail
- Les accidents de travail
- La maladie professionnelle
- La maladie ou invalidité (Mutuelle)
- Les vacances annuelles (pour les ouvriers)

3.1 Le Guichet Syndical – 1ère ligne

Si ces questions liées à l'aspect juridique sont des questions de base, ou si vous voulez demander l'ouverture d'un nouveau dossier juridique, vous devrez contacter le guichet syndical de 1ère ligne.

GuichetSyndicalBruxelles.SyndicaalLoketBrussel@acv-csc.be
Possibilité de prendre rendez-vous via l'adresse email.

3.2 Le Service Juridique

Si ces questions portent sur un dossier juridique en cours, vous devrez contacter le Service Juridique.

u05jur@acv-csc.be

Les personnes qui ont déjà un dossier ouvert au service juridique possèderont le nom de leur gestionnaire de dossier ainsi que son numéro de téléphone.

4

Je souhaite obtenir des informations sur le chômage

4.1 Informations générales

Se retrouver au chômage soulève de nombreuses questions pour les affiliés. Indemnisation, démarches administratives, recherche d'emploi... Les interrogations sont nombreuses et peuvent être déroutantes.

Pour répondre à ces interrogations, plusieurs options sont envisageables :

- *Vous pouvez joindre le service chômage **par téléphone** au **02/557.88.88** (Du lundi au vendredi, de 08h00 à 16h00)*

- *Vous pouvez joindre le service chômage **par email.***
  ***Bruxelles 19 communes :** schaerbeek@acv-csc.be*
  ***Brabant flamand** (Hal + Asse) : Halle@acv-csc.be*
  ***Vilvorde :** vilvoorde.noordrand@acv-csc.be*
  ***Louvain + Tirlemont :** dienstencentrum.leuven@acv-csc.be*

- *Vous pouvez vous rendre aux **Points Infos**. Ces Points Infos servent de soutien aux centres de services et vous permettent de poser vos questions en personne, sans rendez-vous. Il existe plusieurs Points Infos situés à diverses locations.*

  A Bruxelles
  Le Point Info Bruxelles
  Boulevard Barthélémy 43 - 1000 Bruxelles
  Tel : 02/557 88 88
  Mail : Schaerbeek@acv-csc.be
  Guichet rapide : Du lundi au jeudi de 09h à 12h

  Le Point Info Forest
  Rue du Patinage 51 - 1190 Forest
  Tel : 02/557 88 88
  Mail : Schaerbeek@acv-csc.be
  Guichet rapide : Du lundi au jeudi de 09h à 12h

Le Point Info Ixelles
Rue Malibran 51 – 1050 Ixelles
Tel : 02 / 557 88 88
Mail : Schaerbeek@acv-csc.be

Le Point Info Jette
Rue Uyttenhove 45 – 1090 Jette
Tel : 02 / 557 88 88
Mail : Schaerbeek@acv-csc.be
Guichet rapide : Du lundi au jeudi de 09h à 12h

Le Point Info Schaerbeek
Avenue Zénobe Gramme 27 / 3 – 1030 Schaerbeek
Tel : 02 / 557 88 88
Mail : Schaerbeek@acv-csc.be
Guichet rapide: Du lundi au jeudi de 9h à 12h

En Brabant flamand
Le Point Info Hal
Vanden Eeckhoudtstraat 11 - 1500 Hal
Tel : 02/ 557 88 88
Mail : halle@acv-csc.be
Guichet rapide : Le jeudi de 09h à 12h

Le Point Info Louvain
Martelarenlaan 8 – 3010 Louvain
Tel : 078 / 15 15 99
Mail : dienstencentrum.leuven@acv-csc.be
Guichet rapide : Le mercredi et jeudi de 09h à 12h

Le Point Info Asse
Steenweg 24, 1730 Asse
Tel : 02/ 557 88 88
Mail : halle@acv-csc.be
Guichet rapide : Le lundi et mercredi de 09h à 12h

Le Point Info Tirlemont
Onze-Lieve-Vrouw Broedersstraat2A – 3300 Tirlemont
Tel : 078 15 15 99
Mail : dienstencentrum.leuven@acv-csc.be
Guichet rapide : Le lundi de 09h à 12h

Le Point Info Vilvorde
Toekomststraat 17 – 1800 Vilvorde
Tel : 02/ 557 88 88
Mail : vilvoorde.noordrand@acv-csc.be

4.2 Le Service DISPO

Un travailleur sans emploi peut être convoqué par un Conseiller emploi de l'Antenne d'Actiris, de la Mission Locale ou d'un Partenaire garant d'Actiris pour une proposition d'emploi ou une formation en vue de la mise en place de son projet professionnel, ainsi que pour déterminer les points et les moyens à mettre en œuvre pour décrocher un emploi.

Un travailleur sans emploi peut être convoqué auprès d'un Evaluateur d'Actiris Contrôle Dispo pour évaluer ses recherches actives d'emploi ainsi que les différentes actions et démarches qui ont été entreprises en vue de décrocher un emploi.

Le travailleur sans emploi peut toujours prendre contact avec un Accompagnateur Syndical CSC de la Cellule Activation pour recevoir des conseils, des informations, une assistance et la présence d'un Accompagnateur Syndical CSC à un entretien d'évaluation si cet entretien pourrait avoir une incidence financière sur ses allocations de chômage suite à une évaluation négative de ses recherches d'emploi par rapport à la réglementation Contrôle Dispo.

Un travailleur sans emploi peut également faire appel aux Accompagnateurs Syndicaux de la Cellule Activation pour vérifier la possibilité d'introduire un Recours auprès du Comité Paritaire de Recours d'Actiris et, avec l'accord préalable du Service Juridique de la CSC, introduire éventuellement un Recours auprès du Tribunal du Travail de Bruxelles.

Contact : Frederic Kurzawa - Accompagnateur syndical
0478/ 46 84 73
CSC-ACV.Activ.Bru@acv-csc.be

4.3 L'ASBL RESO

L'ASBL RESO a pour mission de faciliter l'insertion socioprofessionnelle de personnes en phase de transition ou de rupture sociale sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'antenne de Bruxelles propose notamment une aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, des conseils pour la recherche d'emploi.

Contact : Jean-Bernard Dony
bruxelles@resoacbl.be ou jdony@resoasbl.be

5

Je souhaite militer pour défendre les droits des travailleurs

5.1 L'action à travers nos groupes spécifiques

> 5.1.1 Les Femmes CSC

L'histoire de ces soixante dernières années montre que les femmes sont déterminées à faire entendre leurs voix et leurs revendications.
Les Femmes CSC ont pour objectif de construire un travail de **sensibilisation**, de **formation** et **d'action**; ceci vis-à-vis des centrales professionnelles, de l'ensemble du monde syndical, de la société ainsi que des pouvoirs politiques.

Il s'agit de développer, ensemble avec les militantes, une analyse critique des inégalités ♂/♀ dans le monde du travail et leurs implications dans la vie quotidienne. Une fois cette analyse faite, nous construisons ensemble des revendications et des perspectives d'actions collectives et solidaires.
Des activités, formations et campagnes sont organisées pour les femmes et les hommes qui veulent agir dans ce sens.

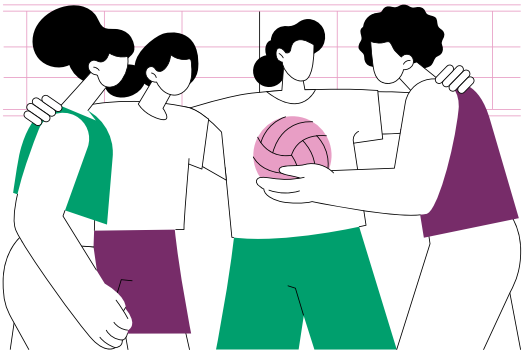

Un accompagnement spécifique peut être donné aux équipes syndicales et/ou aux membres qui font face à un problème concret en entreprise.

Alicia Schmit
0473/53 72 99
FemmesCSCBXL@acv-csc.be
femmes-csc.be et @Femmes CSC sur les réseaux sociaux

> 5.1.2 Les Jeunes CSC

Le groupe des Jeunes CSC est une Organisation de Jeunesse reconnue par la Communauté française.
Il regroupe des jeunes de moins de 35 ans, des étudiant(e)s, ainsi que des travailleurs et travailleuses.
Ce groupe spécifique a pour but de s'ouvrir à ce que vivent les jeunes, de les impliquer, de les écouter et de faire entendre leur voix tant au sein de la CSC que dans la société. De nombreuses problématiques y sont abordées : discrimination à l'embauche, emploi, enseignement, stage d'insertion, ...

02/557.80.59
JeunesBxl@acv-csc.be

> 5.1.3 Jong ACV

Jong ACV est un groupe spécifique composé de jeunes néerlandophones qui défend les droits des jeunes dans leur ensemble. Il informe, guide et accompagne nos jeunes affiliés dans leur parcours vers et sur le marché du travail. Ce groupe veut donner la parole aux jeunes qui veulent agir avec nous, main dans la main, et ainsi changer la société pour plus de justice sociale. Faire de nouvelles rencontres, s'écouter et lutter ensemble pour l'intérêt des jeunes en sont les points essentiels.

JongACV.Brussel@acv-csc.be

> 5.1.4 Les Travailleurs Sans Emploi (TSE)

Les chômeurs et chômeuses, qu'on préfère appeler travailleurs et travailleuses sans emploi, font face à de nombreuses difficultés : manque d'écoute, isolement, exclusion, diminution ou encore perte des allocations de chômage. Le groupe spécifique des TSE regroupe donc des travailleurs et travailleuses sans emploi avec une volonté d'agir, de reprendre leur destin en main et de politiser le combat des travailleurs et travailleuses sans emploi au sein des multiples enjeux que connait Bruxelles.
Son objectif est de créer ensemble des revendications collectives, de développer une réflexion quant aux prises de positions concernant les TSE (politiques de lutte contre le chômage par exemple), de poser la question de la valeur "travail" dans un monde où l'emploi manque, et de travailler transversalement afin de porter les revendications de toutes celles et ceux qui luttent contre le démantèlement de la Sécurité Sociale.

Lazaros Goulios
0487/60 45 77
TSEBXL@acv-csc.be

> 5.1.5 Les Travailleurs Migrants

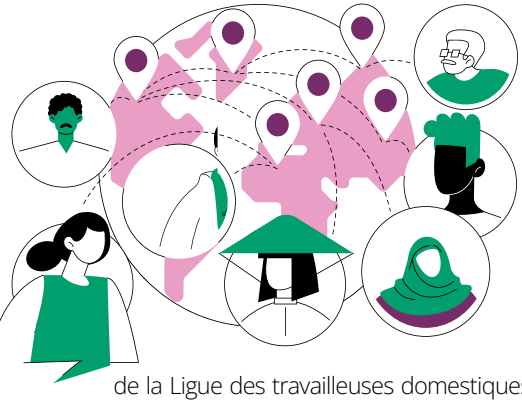

Depuis 2008, la CSC investit dans la défense et l'organisation des travailleurs et travailleuses migrant(e)s avec et sans papiers suivant le principe que tout travailleur a le droit d'être défendu et de cotiser à la solidarité syndicale.
Pour mener à bien ce projet d'égalité et de justice pour toutes et tous, trois volet sont investis: la défense individuelle à travers une permanence juridique hebdomadaire (chaque lundi de 9h30 à 11h30); l'action collective du Comité des travailleurs.ses migrants avec et sans papiers et de la Ligue des travailleuses domestiques de la CSC Bruxelles qui soutient les militant(e)s dans leur organisation; et le plaidoyer politique soutenant l'analyse du contexte politique et les revendications des militant(e)s en cohérence avec la politique régionale et européenne.

Eva Maria Jimenez Lamas
0497/ 14 56 64
Migrants-Bruxelles@acv-csc.be

> 5.1.6 Les Seniors CSC

Le groupe CSC Seniors est un groupe composé de militants syndicaux qui tentent d'articuler de façon dynamique les problèmes des personnes âgées avec les revendications et les luttes des actifs et inactifs plus jeunes.

C'est la première fois que la société compte autant de membres aînés, en bonne santé et dynamiques. Cette réalité se reflète parmi les membres de la CSC et c'est donc une nécessité que de les intégrer, ainsi que leurs revendications et leurs actions au sein de notre réflexion et nos pratiques.

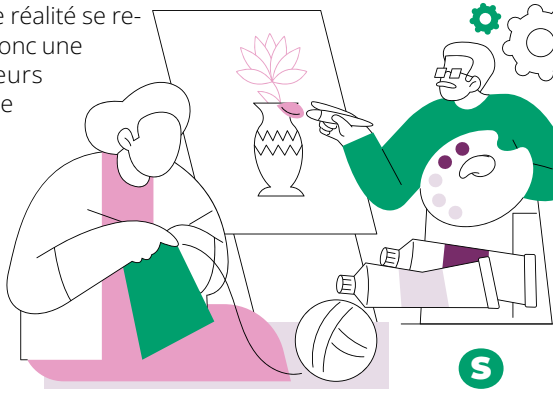

Les Seniors s'engagent à renverser la logique habituelle qui cantonne les aînés dans une position de personnes à charge, difficiles, repliées sur elles-mêmes. L'optimisme et l'énergie stimulent leur vigilance car, bien que les aînés vivent plus âgés, ils n'ont probablement jamais été autant exposés aux politiques sociales rétrogrades.

Cédric Simon
0493/12 57 18
SeniorsCSCBXL@acv-csc.be

5.2 L'action à travers nos différents services

> 5.2.1 Le service Diversité

[FR]

Les discriminations à et dans l'emploi touchent de nombreux travailleurs et travailleuses à Bruxelles, et ce dans tous les secteurs. Cette réalité n'est pas nouvelle, même si elle a acquis, ces dernières années, une visibilité accrue.

Ces discriminations à et dans l'emploi sont le fait d'une différence de traitement sur base de différents facteurs (origine, sexe, âge, handicap...).

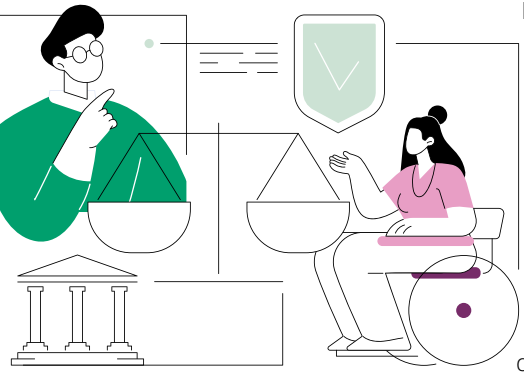

Le service diversité vous permet, dans le cas où vous estimez être victime d'une discrimination lors d'un entretien d'embauche ou au niveau de l'entreprise, de vous écouter, vous informer, vous donner des conseils et vous aider dans vos démarches.

Les conseillers et conseillères syndicaux/syndicales en diversité ont également pour mission de promouvoir la diversité sur les lieux de travail (à travers des actions de sensibilisation et formations), d'accompagner les délégué(e)s dans l'élaboration d'un "diagnostic" de leur entreprise, d'aider les délégué(e)s à instaurer un climat ouvert à la diversité au sein de leur entreprise, de mettre en place des outils pédagogiques à destination des travailleurs, travailleuses et des militant(e)s, et de mener des réflexions sur les thématiques d'actualité en lien avec les discrimination et la diversité.

Si vous estimez être victime d'une discrimination lors d'un entretien d'embauche ou au niveau de l'entreprise, ne restez pas les bras croisés.
Le service Diversité de la CSC est là pour vous écouter, vous informer, vous donner des conseils et vous aider dans vos démarches.

Si vous voulez nous faire part de votre signalement (et nous vous y encourageons), nous vous invitons à remplir le formulaire de signalement (**https://www.lacsc.be/services/services-sur-mesure/victime-d-une-discrimination**).

Vous souhaitez en savoir plus sur le Service Diversité, consulter nos brochures (Argumentaire pour lutter contre les discriminations à l'embauche, comment gérer la diversité convictionnelle en entreprise,...)? C'est par ici (**https://fecasbl.be/cellule-diversite/**).

Rachida Kaaoiss (FR) - Permanente fédérale - Conseillère en diversité Bruxelles
0472/67.10.73 ou 02/557.85.41
Diversite.bruxelles@acv-csc.be

[NL]

Als je een probleem wilt melden (en we moedigen je aan om dat te doen), Als u een probleem wilt melden (en we moedigen u aan dit te doen), kunt u het meldingsformulier gebruiken : **https://tinyurl.com/ywheu39p.**

Wil je meer weten over de dienst diversiteit en onze brochures (o.a. Argumentarium in de strijd tegen discriminatie bij sollicitatie en aanwerving) raadplegen? **diversiteit.brussel@acv-csc.be.**

Verantwoordelijke ACV/Diversiteit
Diversiteit.brussel@acv-csc.be

> 5.2.2 BRISE: le service Mobilité - Environnement - Durabilité

Les problèmes environnementaux et de mobilité des travailleurs sont de plus en plus préoccupants, soulignant l'urgence d'engager une transition sociétale et économique majeure face à la dégradation continue de notre environnement.
La durabilité ne doit pas rester une idée abstraite : elle doit se traduire par des actions concrètes et inclusives. Ces enjeux, qui touchent directement les travailleurs et les citoyens, nécessitent une concertation approfondie pour construire des solutions adaptées et partagées.

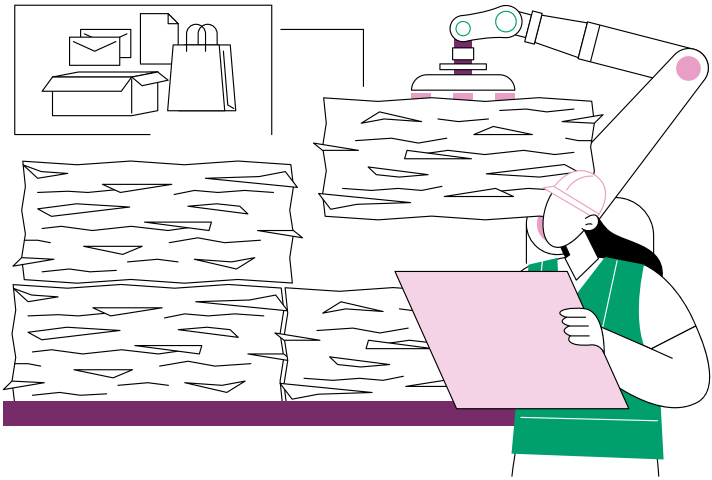

Dans ce cadre, nous accompagnons les délégué.es syndicaux dans l'implémentation de la durabilité au sein de leurs entreprises, en identifiant des pistes d'amélioration et en mobilisant leurs collègues autour de projets structurés. Ce service apporte également un soutien aux entreprises et aux initiatives locales pour traiter ces questions, soutenir les actions sur le terrain et initier des projets concrets en faveur d'une transition juste et durable.

02/557.80.59
brise.bruxelles@acv-csc.be

> 5.2.3 Le service Travail atypique

Le terme "travailleurs atypiques" désigne les personnes dont les conditions d'emploi s'écartent de la norme traditionnelle du travail à temps plein et à durée indéterminée (CDI). Il s'agit d'une catégorie large qui englobe diverses formes d'emploi, souvent caractérisées par une certaine flexibilité, mais aussi parfois par une précarité accrue.
Ce terme englobe plusieurs types de travailleurs : Travailleurs temporaires ou intérimaires, les travailleurs à temps partiel, les freelances ou travailleurs indépendants, les travailleurs saisonniers ou encore les travailleurs des plateforme et économie collaborative.

La CSC veille à ce que les enjeux liés au travail atypique soient respectés : la protection sociale (chômage, retraite, maladie), les conditions de travail (rémunération, formations, droits sociaux) et l'égalité de traitement (entre les travailleurs atypiques, à temps plein et à durée indéterminée).

Cédric Simon
0493/ 12 57 18
interimunited@acv-csc.be

5.3 L'action à travers les localités

L'action syndicale interprofessionnelle a pour objectif la défense des intérêts collectifs, la prise en charge des préoccupations régionales, nationales et/ou le développement de l'action syndicale dans les localités (par exemple la défense du droit à la pension, accès et qualité des services publiques, sécurité sociale, fiscalité plus juste, ...etc).

Les Animations Locales de la CSC réunissent des militant-e-s dans tous les secteurs qui souhaitent s'investir pour construire un véritable contre-pouvoir local, des réflexions et des actions au niveau communal, sur leur lieu de vie.

Général :
mouvement-csc.bruxelles@acv-csc.be
Uccle Forest St Gilles :
Lazaros.goulios@acv-csc.be
Ixelles, Auderghem, WSL, WSP, Watermael-Boitsfort, Etterbeek :
Alicia.Schmit@acv-csc.be

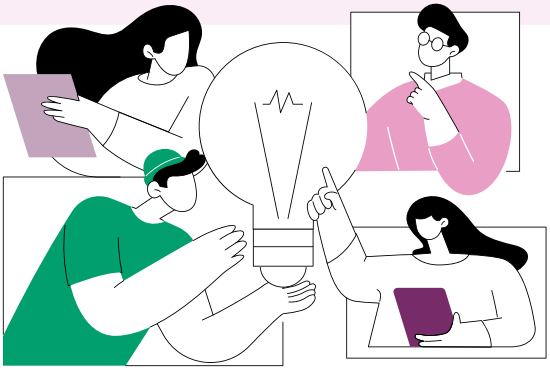

5.4 L'action dans les PME et dans les entreprises sans candidats

L'action dans les PME (Petites et Moyennes Entreprises) est orientée vers les petites entreprises dans lesquelles aucune délégation syndicale n'a été installée. La CSC défend en effet les intérêts individuels et collectifs de tous ses membres.
Une représentation syndicale dans une PME peut accomplir un travail aussi conséquent que pertinent en matière de sécurité et de santé, de droit à l'information, de respect de la législation, etc.

L'initiative "Actions entreprises sans candidats" a pour objectif de recruter et d'encourager les travailleurs à se porter candidats aux élections sociales au sein de leur entreprise, afin de défendre de meilleures conditions de travail.

Personne de contact : Nordine Iabkriman
0484/85 31 60
nordine.iabkriman@acv-csc.be

6

Je souhaite joindre d'autres services de la CSC Bruxelles

6.1 Service formation

Chaque année, des formations sont organisées à Bruxelles pour les délégué(e)s élu(e)s lors des élections sociales, qui ont lieu tous les 4 ans dans les entreprises. Ces formations portent sur les différents mandats suivants :

- Le CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail)
- Le CE (Conseil d'Entreprise)
- La DS (Délégation Syndicale)

S

Service.FormationBruxelles@acv-csc.be

6.2 Service Information économique et financière

Un Service d'Information Économique et Financière (IEF) vise à aider les délégués syndicaux dans les entreprises en leur fournissant des informations fiables et actualisées sur les aspects économiques et financiers de l'entreprise. Il les soutient dans l'analyse de la santé financière de l'entreprise, les aide à comprendre les enjeux économiques, et les informe sur les évolutions légales et réglementaires. Ce service permet aux délégués de défendre plus efficacement les droits des travailleurs et de veiller à la transparence et à la conformité des pratiques financières au sein de l'entreprise.

Ce service est accessible à tout délégué syndical mandaté dans une entreprise structurée (disposant d'un Conseil d'Entreprise et/ou d'un Comité de Prévention et de Protection au Travail), quelle que soit la taille de l'entreprise (PME ou Grande) ou son secteur d'activité (Marchand ou Non marchand).

Toute demande d'analyse des comptes annuels d'une entreprise (en situation normale ou dans un contexte de restructuration) ne peut être adressée au service que par l'intermédiaire du permanent de centrale concerné (qui doit toujours être mis en copie de tout échange de mails).

Personne de contact : Azize Ben Azzi
Azize.BenAzzi@acv-csc.be

6.3 Service Communication / Presse

Le Service Communication se charge des relations avec la presse, de l'aide à la rédaction des communiqués de presse, mais aussi de la visibilité au sens large des actions et activités de la CSC Bruxelles. Il s'occupe également des réseaux sociaux, de la parution d'articles dans les différents périodiques de la CSC.

Tom Meremans
0479/ 87 15 54
tom.meremans@acv-csc.be

J'ai une question!

CSC BRUXELLES

ACV BRUSSEL